**Fiche de poste**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Identification du poste : Tuteur de Maisonnée du séjour de cohésion du Service national universel (SNU)** |

**Intitulé du poste : tuteur de maisonnée (SNU)**

|  |
| --- |
| **Direction ou service :** DDCS XXX |
| **Contexte du recrutement :**[ ] Poste vacant [ ] Poste susceptible d’être vacant [x] Création Date souhaitable de prise de fonction : 1er avril 2020Formation régionale des cadres : 14 au 17 avril 2020 |

 |
| Localisation administrative et géographique : |
| **Direction ou service :****Adresse :** | Direction départementale de la cohésion sociale XXXXXX |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : Tuteur de Maisonnée |
| Conditions particulières d’exercice : Obligation de présence 24h/24h pendant le séjour de cohésion – hébergement et pension complèteTemps de formation obligatoire de 5 jours2 jours de présence pour retour d’expérience |
| Description de la structure : |
| Le Service national universel (SNU) est un projet d’émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il concerne de jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020.Le SNU se décline en 4 phases successives : * une phase préalable d’information qui permet d’informer les familles et de préparer l’accueil des jeunes. Elle se traduit notamment par l’organisation de temps d’information et de sensibilisation sur le temps scolaire.
* un séjour de cohésion de douze jours, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l’esprit de défense comme de résilience.
* une mission d’intérêt général inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
* une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Les phases 2 et 3 constituent le socle du dispositif et sont obligatoires dans le cadre du SNU. La 4e phase est facultative et constitue un souhait du volontaire de prolonger son engagement.Après une phase de préfiguration en 2018/2019, le SNU a été étendu à l’ensemble des départements pour l’année scolaire 2019/2020.  La région XXX poursuit l’objectif de l’accueil de XXX jeunes sur son territoire et de l’envoi de 5 500 jeunes au niveau du territoire national. Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du dispositif. La coordination est assurée par la Direction Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction des préfets de département et des directions services départementaux de l’éducation nationale, l’équipe projet mobilise les services de l’État autour du dispositif."Le chef de centre est désigné par le préfet de département sur proposition de l’équipe projet départementale. Dès sa nomination, il intègre l’équipe de projet pourparticiper à la conception et à la préparation du projet d’accueil des volontaires. Il participe à l’évaluation du séjour et à la définition des aménagements souhaitables.Il est appuyé dans ses misionspar deux conseillers et une équipe de soutien : * un conseiller encadrement, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
* un conseiller éducatif, qui coordonne l’ensemble des intervenants et s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations concourantes ;
* une équipe de soutien composée d’un intendant, d’un référent sanitaire et d’un référent sport et cohésion.
 |
| effectifs de la structure : 3 MEMBRES DE DIRECTION, 8 CADRES DE COMPAGNIE, 24 TUTEURS ET 210 VOLONTAIRES |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)  |
| Le tuteur est le premier cadre de contact des jeunes volontaires pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l’esprit qui l’anime pendant deux semaines. Il veille à développer l’autonomie, la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.1. Accueil et accompagnement des jeunes volontaires.
* Préparer l’accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l’hébergement, des loisirs, de l’hygiène, etc.
* Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers…
* Veiller à l’assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée.
1. Organisation et discipline de la vie courante
* Faire connaitre et respecter le règlement intérieur du centre.
* Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements.
1. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
* Créer des temps d’échange démocratiques.
* Contribuer à l’organisation et au bon déroulement des tâches d’intérêt général.
* S’assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités.
1. Création de l’esprit de maisonnée
* Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d’appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective.
* Assurer l’inclusion totale de volontaires à besoins particuliers.
1. Sécurité physique et morale des appelés
* Faire respecter strictement les mesures de sécurité.
* Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie.
* Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile).

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur. Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des jeunes volontaire en situation de handicap ou à besoins particuliers. |
| **Principaux interlocuteurs** **:** |
| [ ]  Les autres services de la direction[ ]  Les agents du ministère[ ]  Les autres directions | [ ]  Les services déconcentrés[ ]  Les cabinets ministériels[ ]  Le secteur privé | [ ]  D'autres ministères[ ]  D’autres acteurs publics[ ]  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| Connaissances :* Expérience dans le domaine de l’encadrement dans les armées, l’éducation ou l’animation de mouvements pour la jeunesse
* BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, CAPES…)
* Psychologie de l’adolescent
* Identification des risques psycho-sociaux
* Sécurité physique et morale des mineurs

Compétences :* Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
* Conduire une médiation en situation de crise
* Capacité d’écoute et réactivité
* Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
* Expérience dans l’accueil et l’accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
 |
| Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) |
| XXX – Chef de projet SNU – mail – téléphoneXXX – Adjoint à la cheffe de projet – mail – téléphoneXXX – Chef de centre – mail – téléphone**Pour toute candidature, réponse impérative avec CV****et lettre de motivation jusqu’au 20 mars 2020 inclus,****auprès de la DDCS uniquement sur cette adresse courriel :****mail XXX** |